

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU BASSIN AUTERIVAIN
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres

dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
53	52	31	40

N° 2025-79

OBJET : Non-maintien des fonctions du 2ème Vice-Président

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juillet à dix-huit heures,

Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain Haut-Garonnais, dûment convoqué en date du dix juillet, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire au siège de la communauté de communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Fabienne BARRE, Martine BORDENAVE, Fanny CAMPAGNE ARMAING, Monique COURBIERES, Monique DUPRAT, Nadia ESTANG, Emilie FREYCHE, Cathy HOAREAU, Viviane IMBERT, Catherine MONIER, Laurence VASSAL, Joséphine ZAMPESE ;

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Mathieu BERARD, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Olivier CARTE, Patrick CASTRO, Joël CAZAJUS, Yoann DARCHE, Claude DIDIER, Richard HALUPNIZCAK, René MARCHAND, Serge MARQUIER, Floréal MUNOZ, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Philippe ROBIN, Pascal TATIBOUET, Michel ZDAN ;

ABSENTS AVEC PROCURATION : Sandrine BARTHE donne procuration à Emilie FREYCHE, Patricia CAVALIERI D'ORO à Olivier CARTE, Céline GABRIEL à Laurence VASSAL, Céline HEBRARD à Floréal MUNOZ, Hélène JOACHIM à Yoann DARCHE, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO à Joséphine ZAMPESE, Danielle Tensa à Monique DUPRAT, Joël MASSACRIER à Pascal TATIBOUET, Michel COURTIADÉ à Nadia ESTANG

ABSENTS EXCUSES : André COSTES, Julien GODEFROY ; Patrick BRIOL, Sébastien VINCINI, Serge DEMANGE, Pierre-Yves CAILLAT, Gisèle ALAUZY,

ABSENTS : Viviane PAUBERT, Régis GRANGE, Éric DIDIER, René PACHER, Didier GALLET

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Monsieur Jean Claude BLANC a été nommé secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 5211-9, L. 2122-18 et L. 5211-2 ;

Vu la délibération n° 2020-47 du conseil communautaire en date du 6 juin 2020 portant élection du Président ;

Vu la délibération n° 2020-48 du conseil communautaire en date du 6 juin déterminant le nombre de Vice-Présidents ;

Vu la délibération n° 2020-49 du conseil communautaire en date du 6 juin 2020 portant élection des Vice-Présidents ;

Vu la délibération n° 2020-53 du conseil communautaire en date du 16 juin 2020 attribuant délégations de fonctions au Président et au Bureau ;

Vu l'arrêté du Président SA-2020-3 portant délégation de fonction permanente à Monsieur Serge DEMANGE, 2^{ème} Vice-Président ;

Considérant que le Président peut, à tout moment, mettre fin aux délégations accordées ;

Considérant que, lorsque le Président a retiré les délégations qu'il avait données à un Vice-Président, le conseil communautaire doit se prononcer sur le maintien ou non du Vice-Président dans ses fonctions ;

Monsieur le Président informe l'assemblée que par arrêté SA-2025-03 en date du 9 juillet 2025, il a retiré la délégation de fonction qu'il avait attribuée à Monsieur Serge DEMANGE, 2^{ème} Vice-Président.

En conséquence, le conseil communautaire doit se prononcer sur le maintien ou non de Monsieur Serge DEMANGE dans ses fonctions de 2^{ème} Vice-Président. Les modalités du vote sont les suivantes :

- Le vote « POUR LE MAINTIEN » : Monsieur Serge DEMANGE est maintenu dans ses fonctions de 2^{ème} Vice-Président de la communauté de communes,
- Le vote « CONTRE LE MAINTIEN » : Monsieur Serge DEMANGE perd sa qualité de Vice-Président de la communauté de communes.

Les membres de l'assemblée sont invités à voter.

Considérant l'exposé de Monsieur le Président et les résultats du vote, le conseil communautaire, avec 0 voix « POUR LE MAINTIEN », 38 voix « CONTRE LE MANTIEN » et 2 ABSTENTIONS :

- **DECIDE** de ne pas maintenir Monsieur Serge DEMANGE dans ses fonctions de 2^{ème} Vice-Président,
- **CONFIRME** la suppression du versement de ses indemnités,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU BASSIN AUTERIVAIN
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres

dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
53	52	31	40

N° 2025-80

OBJET : Suppression du poste de 2^{ème} Vice-Président

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juillet à dix-huit heures,

Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain Haut-Garonnais, dûment convoqué en date du dix juillet, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire au siège de la communauté de communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Fabienne BARRE, Martine BORDENAVE, Fanny CAMPAGNE ARMAING, Monique COURBIERES, Monique DUPRAT, Nadia ESTANG, Emilie FREYCHE, Cathy HOAREAU, Viviane IMBERT, Catherine MONIER, Laurence VASSAL, Joséphine ZAMPESE ;

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Mathieu BERARD, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Olivier CARTE, Patrick CASTRO, Joël CAZAJUS, Yoann DARCHE, Claude DIDIER, Richard HALUPNIZCAK, René MARCHAND, Serge MARQUIER, Floréal MUNOZ, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Philippe ROBIN, Pascal TATIBOUET, Michel ZDAN ;

ABSENTS AVEC PROCURATION : Sandrine BARTHE donne procuration à Emilie FREYCHE, Patricia CAVALIERI D'ORO à Olivier CARTE, Céline GABRIEL à Laurence VASSAL, Céline HEBRARD à Floréal MUNOZ, Hélène JOACHIM à Yoann DARCHE, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO à Joséphine ZAMPESE, Danielle Tensa à Monique DUPRAT, Joël MASSACRIER à Pascal TATIBOUET, Michel COURTIADÉ à Nadia ESTANG

ABSENTS EXCUSES : André COSTES, Julien GODEFROY ; Patrick BRIOL, Sébastien VINCINI, Serge DEMANGE, Pierre-Yves CAILLAT, Gisèle ALAUZY,

ABSENTS : Viviane PAUBERT, Régis GRANGE, Éric DIDIER, René PACHER, Didier GALLET

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Monsieur Jean Claude BLANC a été nommé secrétaire de séance.

Vu l'arrêté du Président SA-2020-3 portant délégation de fonction permanente à Monsieur Serge DEMANGE, 2^{ème} Vice-Président ;

Vu l'arrêté SA-2025-03 en date du 9 juillet 2025 portant retrait de la délégation de fonction à Monsieur Serge DEMANGE, 2^{ème} Vice-Président.

Vu la délibération n° 2025-79 décidant de ne pas maintenir Monsieur Serge DEMANGE dans ses fonctions de 2^{ème} Vice-Président ;

Monsieur le Président propose à l'assemblée de ne pas remplacer le 2^{ème} Vice-Président et de supprimer ce poste de 2^{ème} Vice-Président devenu vacant jusqu'à la fin du mandat. Le nombre de Vice-Président serait ainsi désormais de 11, et tous les Vice-Présidents suivants remonteraient d'un rang.

Considérant cet exposé, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DECIDE** de supprimer définitivement le poste de 2^{ème} Vice-Président jusqu'à la fin du mandat,
- **FIXE** le nombre de Vice-Présidents à 11 jusqu'à la fin du mandat,

- **DIT** que les Vice-présidents suivants remontent d’un rang pour s’établir de la manière suivante :

Qualité	Nom	Prénom
1 ^{er} Vice-Président	HOAREAU	Cathy
2 ^{ème} Vice-Président	GABRIEL	Céline
3 ^{ème} Vice-Président	ROBIN	Philippe
4 ^{ème} Vice-Président	ESTANG	Nadia
5 ^{ème} Vice-Président	MUNOZ	Floréal
6 ^{ème} Vice-Président	ZAMPESE	Joséphine
7 ^{ème} Vice-Président	REMY	Jean-Louis
8 ^{ème} Vice-Président	DUPRAT	Monique
9 ^{ème} Vice-Président	VINCINI	Sébastien
10 ^{ème} Vice-Président	CAZAJUS	Joël
11 ^{ème} Vice-Président	DIDIER	Claude

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU BASSIN AUTERIVAIN
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres

dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
53	52	31	40

N° 2025-81

OBJET Mise en place du dispositif de service national universel (SNU) pour l'accueil de volontaires au sein de la CCBA pour l'année 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juillet à dix-huit heures,

Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain Haut-Garonnais, dûment convoqué en date du dix juillet, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire au siège de la communauté de communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Fabienne BARRE, Martine BORDENAVE, Fanny CAMPAGNE ARMAING, Monique COURBIERES, Monique DUPRAT, Nadia ESTANG, Emilie FREYCHE, Cathy HOAREAU, Viviane IMBERT, Catherine MONIER, Laurence VASSAL, Joséphine ZAMPESE ;

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Mathieu BERARD, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Olivier CARTE, Patrick CASTRO, Joël CAZAJUS, Yoann DARCHE, Claude DIDIER, Richard HALUPNIZCAK, René MARCHAND, Serge MARQUIER, Floréal MUNOZ, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Philippe ROBIN, Pascal TATIBOUET, Michel ZDAN ;

ABSENTS AVEC PROCURATION : Sandrine BARTHE donne procuration à Emilie FREYCHE, Patricia CAVALIERI D'ORO à Olivier CARTE, Céline GABRIEL à Laurence VASSAL, Céline HEBRARD à Floréal MUNOZ, Hélène JOACHIM à Yoann DARCHE, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO à Joséphine ZAMPESE, Danielle Tensa à Monique DUPRAT, Joël MASSACRIER à Pascal TATIBOUET, Michel COURTIADÉ à Nadia ESTANG

ABSENTS EXCUSES : André COSTES, Julien GODEFROY ; Patrick BRIOL, Sébastien VINCINI, Serge DEMANGE, Pierre-Yves CAILLAT, Gisèle ALAUZY,

ABSENTS : Viviane PAUBERT, Régis GRANGE, Éric DIDIER, René PACHER, Didier GALLET

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Monsieur Jean Claude BLANC a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur Philippe ROBIN, Vice-Président en charge de la collecte et la valorisation des déchets, indique que le service déchets envisage la mise en place d'un escape game sur les thématiques du tri et de la réduction des déchets. Pour mettre en œuvre ce projet, il est proposé de recourir au service nation universel (SNU) en accueillant des jeunes volontaires devant effectuer des heures d'intérêt général.

Les collectivités territoriales et les établissements publics affiliés peuvent en effet accueillir des volontaires dans le cadre du service national universel et ce, pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général dans un des neuf domaines d'interventions suivants : défense et mémoire, sécurité, solidarité, santé, éducation, culture, sport, environnement et développement durable, citoyenneté.

Une personne morale ne peut pas faire appel à un volontaire du service national universel pour exercer des missions relevant du fonctionnement général de l'organisme d'accueil, ou confier des missions exercées par un agent public.

Le service national universel s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 17 ans pour accomplir une mission d'intérêt général dans l'un des domaines ciblés par le dispositif cité précédemment. Il comporte une phase de cohésion de deux semaines et une mission d'intérêt général correspondant à un engagement minimum de 12 jours ou de 84 heures. Chaque volontaire doit être accompagné d'un tuteur bien identifié.

La conception du jeu par les jeunes serait réalisée durant les vacances d'été, à partir du 21 juillet. Les jeunes proposeront ensuite, sur le temps extrascolaire, avant la fin de l'année 2025 des animations du jeu notamment :

- durant la foire exposition à Auterive les 27 et 28 septembre 2025,
- lors de l'événement Unis vers le jeu au Vernet le 15 novembre 2025,
- durant les vacances scolaires de la Toussaint dans les ALSH.

En tout 84 heures pour 4 jeunes sont prévues (soit l'équivalent de 12 jours/jeune). A ce jour, la CCBA a reçu 2 candidatures (1 jeune d'Auterive, 1 jeune de Cintegabelle)

Considérant que la mission d'intérêt général vise à développer la culture de l'engagement et le sens de l'intérêt général ainsi qu'à renforcer la responsabilité et l'autonomie des jeunes,

Considérant que le volontaire réalisant une mission d'intérêt général devra être accompagné par un tuteur, identifié au sein de la structure d'accueil,

Considérant que la mission d'intérêt général du service national universel nécessite la signature tripartite d'un contrat d'engagement entre l'Etat, la structure d'accueil et le représentant légal du mineur volontaire,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

DE METTRE EN PLACE le dispositif du service national universel au sein de la collectivité pour des missions relevant du domaine de l'environnement et du développement durable, à compter du 18 juillet 2025 et pour l'année 2025,

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les conventions ou les contrats d'engagement de service national universel avec les volontaires.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,

Serge BAURENS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU BASSIN AUTERIVAIN
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres

dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
53	52	31	40

N° 2025-82

OBJET : Visites guidées de l'Abbaye de Boulbonne - Convention de partenariat avec les propriétaires

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juillet à dix-huit heures,

Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain Haut-Garonnais, dûment convoqué en date du dix juillet, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire au siège de la communauté de communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Fabienne BARRE, Martine BORDENAVE, Fanny CAMPAGNE ARMAING, Monique COURBIERES, Monique DUPRAT, Nadia ESTANG, Emilie FREYCHE, Cathy HOAREAU, Viviane IMBERT, Catherine MONIER, Laurence VASSAL, Joséphine ZAMPESE ;

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Mathieu BERARD, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Olivier CARTE, Patrick CASTRO, Joël CAZAJUS, Yoann DARCHE, Claude DIDIER, Richard HALUPNIZCAK, René MARCHAND, Serge MARQUIER, Floréal MUNOZ, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Philippe ROBIN, Pascal TATIBOUET, Michel ZDAN ;

ABSENTS AVEC PROCURATION : Sandrine BARTHE donne procuration à Emilie FREYCHE, Patricia CAVALIERI D'ORO à Olivier CARTE, Céline GABRIEL à Laurence VASSAL, Céline HEBRARD à Floréal MUNOZ, Hélène JOACHIM à Yoann DARCHE, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO à Joséphine ZAMPESE, Danielle TENZA à Monique DUPRAT, Joël MASSACRIER à Pascal TATIBOUET, Michel COURTIADÉ à Nadia ESTANG

ABSENTS EXCUSES : André COSTES, Julien GODEFROY ; Patrick BRIOL, Sébastien VINCINI, Serge DEMANGE, Pierre-Yves CAILLAT, Gisèle ALAUZY,

ABSENTS : Viviane PAUBERT, Régis GRANGE, Éric DIDIER, René PACHER, Didier GALLET

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Monsieur Jean Claude BLANC a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président indique que dans le cadre de sa programmation estivale, l'Office de Tourisme du Bassin Auterivain propose des visites guidées gratuites de l'Abbaye de Boulbonne. Ce projet a vu le jour à la suite d'une sollicitation de l'un des copropriétaires du site.

Ces visites sont conçues et animées par le conseiller en séjour saisonnier recruté pour six mois par l'Office de Tourisme. Huit visites sont programmées entre juillet et septembre. Par ailleurs, le conseiller en séjour apportera un renfort spécifique lors des Journées Européennes du Patrimoine, en étant mis à la disposition des propriétaires de l'abbaye pour l'accueil du public.

Afin d'encadrer juridiquement et opérationnellement ce partenariat, il est proposé d'établir une convention entre la Communauté de Communes du Bassin Auterivain et les copropriétaires concernés par les visites. Celle-ci précisera notamment les objectifs du projet, les modalités d'accès et d'utilisation des lieux, la durée de la convention ainsi que les engagements respectifs des parties.

Considérant cet exposé, le conseil communautaire, à l'unanimité ,

APPROUVE le projet de convention de partenariat à signer avec les copropriétaires de l'Abbaye de Boulbonne concernés par les visites guidées et présentée en annexe,

AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,

Serge BAURENS